Informations de base

2023/2650(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le chanteur Yahaya Aminu Sharif, condamné pour blasphème au Nigeria, sous la menace de la peine capitale et d' exécution **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde **Zone géographique** Nigeria	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/04/2023	Débat en plénière		
20/04/2023	Décision du Parlement	T9-0116/2023	Résumé
20/04/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2650(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 144 Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0212/2023	17/04/2023	
Proposition de résolution		B9-0213/2023	17/04/2023	
Proposition de résolution		B9-0214/2023	17/04/2023	
Proposition de résolution		B9-0215/2023	17/04/2023	
Proposition de résolution		B9-0216/2023	17/04/2023	
Proposition de résolution		B9-0218/2023	17/04/2023	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0116/2023	20/04/2023	Résumé

Résolution sur le chanteur Yahaya Aminu Sharif, condamné pour blasphème au Nigeria, sous la menace de la peine capitale et d'exécution

2023/2650(RSP) - 20/04/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 550 voix pour, 7 contre et 4 abstentions, une résolution sur le chanteur Yahaya Aminu Sharif, condamné pour blasphème au Nigeria, sous la menace de la peine capitale et d'exécution.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, The Left et les députés.

Pour rappel, le 10 août 2020, le chanteur nigérian Yahaya Sharif-Aminu a été traduit devant un tribunal supérieur de la charia dans l'État de Kano, où il a été jugé sans représentation légale et condamné à la peine de mort par pendaison pour blasphème présumé dans une chanson qu'il avait composée et partagée sur les médias sociaux et qui contenait des commentaires prétendument désobligeants à l'égard du prophète Mahomet.

La résolution indique que les lois sur le blasphème sont en violation flagrante des obligations internationales en matière de droits de l'homme et en contradiction avec la Constitution nigériane.

Le Parlement a demandé instamment aux autorités nigérianes de :

- libérer immédiatement et sans condition Yahaya Sharif-Aminu, d'abandonner toutes les charges retenues contre lui et de garantir ses droits à une procédure régulière. Il a également demandé la libération de Rhoda Jatau, Mubarak Bala et d'autres personnes accusées de blasphème;

- faire respecter les droits de l'homme dans l'ensemble du pays en veillant à ce que les lois fédérales, les lois des États et la charia ne privent pas les Nigérians de la protection prévue par la Constitution nationale et les conventions internationales;

- abroger les lois sur le blasphème au niveau fédéral et au niveau des États;

- s'attaquer à l'impunité qui entoure les accusations de blasphème;

- cesser immédiatement de recourir à la peine capitale pour blasphème et prendre des mesures en vue de l'abolition totale de la peine de mort.

Enfin, l'UE et ses États membres, en tant que principaux partenaires de développement, sont invités à soulever auprès des autorités nigérianes les questions des cas individuels, des préoccupations en matière de droits de l'homme et des lois sur le blasphème.